



Avignon, le 05 janvier 2016

Compte-rendu de la CAPL n° 1 du 17/12/2015- Affectation locale des cadres A suite à mouvement exceptionnel.

Après lecture des déclarations liminaires (en pièce jointe), vos élus ont abordé les problématiques inhérentes à la mise en place des PCRPs ; nous avons demandé la communication des fiches de situation personnelle qui doivent permettre aux collègues concernés de se prononcer en toute connaissance de cause sur leur future affectation. Le Président a répondu que des permanences seraient assurées par la Direction sur tous les sites visés courant janvier.

Concernant le mouvement exceptionnel consécutif aux fusions des SIP Avignon est et ouest, des SIE est et ouest, tous les collègues concernés par ce périmètre ont obtenu satisfaction.

Vos élus ont toutefois voté contre. Nous avons expliqué que notre syndicat ne pouvait soutenir ces changements subis, qui n'ont pour objectif que de préparer les futures suppressions de postes. La CFDT s'est abstenue.

Le débat s'est ensuite porté sur la décision du directeur de ne pas avoir organisé de mouvement complémentaire au sein de notre DDFIP, contrairement à ce qui ressort de l'instruction nationale sur les mutations et à ce qui se pratique dans les autres directions.

Nous avons soulevé par écrit (lettre jointe) ce problème auprès du délégué du directeur général de notre interrégion.

Il est plaisant de constater que la réponse fut faite et signée par notre directeur local...(courrier joint). Nous savons donc désormais à quoi sert un délégué : il délègue !!

L'affectation provisoire des agents à la disposition (ALD) reste inchangée depuis la CAPL d'affectation au 01/09/2015 sauf pour une personne amenée à passer du SIP au SIE d'Avignon. Leur situation sera revue au 01/09/2016, sauf cas d'urgence...Pas de changement concernant les collègues en situation de détachement, en revanche création de deux chargés de mission.

La séance s'est terminée avec les questions diverses, l'occasion pour vos élus d'aborder la vision toute personnelle que notre directeur porte sur la notion « à effectif constant » ; affichée lors de l'annonce des fusions des SIP et des SIE en juin 2015 en CTL ; en effet, le SIP Avignon voit un poste A disparaître du paysage post fusion avec 4 agents affectés sur un Tagerfip de 5 emplois implantés alors qu'il y avait 5 agents affectés avant la fusion et le SIE Avignon se retrouve avec 2 A enfin mais un A+ en moins.

P.J : déclaration liminaire, Courrier adressé au délégué, réponse à ce courrier